

Procès-verbal

Séance régulière du conseil de la Ville de Macamic tenue le 9 janvier 2023, à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Cindy Boucher, Laurie Soulard, Josée Deslongchamps, Manon Morin, Ghislain Brunet et Abel Mandeville.

Était également présente, l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 h 30.

2023-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière et extraordinaire du 12 décembre 2022;
4. **TRÉSORERIE**
 - 4.1 Approbation des comptes à payer :
 - ▶ Liste des comptes au montant de 80 499,37 \$;
 - ▶ Liste des comptes au montant de 27 120,11 \$;
 - ▶ Listes des salaires au montant de 54 841,46 \$.
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois de décembre 2022;
 - 5.2 Dons, commandites et partenariats :
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
7. **ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**
 - 7.1. Avis de motion concernant les règlements et tarifs de taxes 2023 :
 - 7.1.1 Les taxes foncières générales pour l'année 2023;
 - 7.1.2 Le tarif des ordures, des matières récupérables et de la quote-part MRC pour le CVMR pour l'année 2023;
 - 7.1.3 Le tarif pour l'utilisation de l'eau pour l'année 2023;
 - 7.1.4 Le tarif pour le déneigement pour l'année 2023;
 - 7.1.5 Le tarif pour l'assainissement des eaux usées pour l'année 2023;
 - 7.1.6 Le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles pour l'année 2023;
 - 7.1.7 La taxe spéciale pour le macadam sur la rue Fortin-les-Berges pour l'année 2023;
 - 7.1.8 Le mode de paiement des taxes pour l'année 2022;
 - 7.2 Planification de l'audit – Daniel Tétreault, CPA Inc.;

- 7.3 Mandater le comité de ressources humaines à procéder au recrutement pour le remplacement temporaire de la directrice générale
- 7.4 Achat de caméra Logitech meetup
- 8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) – Dossier : 00032108-1 87058(8) – 20220511-010;
- 11. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 13. RAPPORT DES COMITÉS**
- 14. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 14.1 Demande de commandite du Club Lions;
 - 14.2 Demande de commandite du Club de patinage artistique de Macamic;
 - 14.3 Attribution de contrat pour l'achat d'une camionnette neuve;
 - 14.4 Attribution de contrat pour l'achat d'un véhicule utilitaire;
 - 14.5 Déneigeur privé secteur Colombourg;
 - 14.6 Réparation des terrains suite au déneigement de la saison hivernale;
 - 14.7 Vitesse de la part des conducteurs de la déneigeuse de la Ville;
- 15. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et des conseillers.

2023-01-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance régulière et extraordinaire du 12 décembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

4. TRÉSORERIE

2023-01-003

4.1 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Josée Deslongchamps, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des comptes au montant de 80 499,37 \$
- b) Liste des comptes au montant de 27 120,11 \$
- c) Liste des salaires au montant de 54 841,46 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

5. CORRESPONDANCE

5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022

La mairesse donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de décembre 2022.

5.2 DONS ET COMMANDITES ET PARTENARIATS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

7.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT LES RÈGLEMENTS DE TAXES 2023

2023-01-004

7.1.1 LES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2023

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Laurie Soulard qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 23-338 déterminant les taxes foncières générales pour l'année 2023, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-01-005

7.1.2 CONCERNANT LE TARIF POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES ET DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES ET LA QUOTE-PART MRC POUR LE CVMR POUR L'ANNÉE 2023

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Brunet qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 23-339 déterminant le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des ordures et des matières récupérables et la quote-part MRC pour le CVMR, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-01-006

7.1.3 LE TARIF POUR L'UTILISATION DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2023

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Josée Deslongchamps qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 23-340 visant à établir le tarif pour l'utilisation de l'eau pour l'année 2023, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-01-007

7.1.4 LE TARIF DE DÉNEIGEMENT POUR L'ANNÉE 2023

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Abel Mandeville qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 23-341 déterminant le tarif pour le déneigement pour l'année 2023, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-01-008 **7.1.5 LE TARIF POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
POUR L'ANNÉE 2023**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Manon Morin qu'a une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 23-342 déterminant le tarif pour l'assainissement des eaux usées pour l'année 2023, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-01-009 **7.1.6 LE TARIF ANNUEL DE LOCATION DE TERRAIN POUR LES
MAISONS MOBILES POUR L'ANNÉE 2023**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Cindy Boucher qu'a une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 23-343 déterminant le tarif pour la location de terrain pour les maisons mobiles pour l'année 2023, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-01-010 **7.1.7 LA TAXE SPÉCIALE POUR LE MACADAM SUR LA RUE
FORTIN-LES-BERGES**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Laurie Soulard qu'a une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 23-344 déterminant le tarif pour la taxe spéciale pour le macadam sur la rue Fortin-les-Berges pour l'année 2023, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-01-011 **7.1.8 LE MODE DE PAIEMENT DES TAXES POUR L'ANNÉE 2023**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Brunet qu'a une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 23-345 déterminant le mode de paiement des taxes pour l'année 2023, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**7.2 PLANIFICATION DE L'AUDIT – DANIEL TÉTREAULT, CPA
INC.;**

La Ville de Macamic a été informée par correspondance en date du 9 janvier 2023 que notre auditeur Daniel Tétreault procédera à l'audit de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

2023-01-012

7.3 MANDATER LE COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES À PROCÉDER AU RECRUTEMENT D'UNE RESSOURCE POUR SUPPORT AU DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION EN L'ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Attendu que la directrice générale est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

Attendu que nous sommes déjà en manque d'effectif;

Attendu que nous devons donner tout le support possible à nos ressources en place et leur éviter une surcharge de travail;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic désigne madame Laurie Soulard présidente du comité des ressources humaines et/ou madame Lina Lafrenière, mairesse et/ou Manon Morin à recruter et signer une entente d'embauche d'une ressource temporaire pour donner le support au personnel en place.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-01-013

7.4 ACHAT DE CAMÉRA LOGITECH MEETUP

Attendu que nous n'avons pas de technicien en informatique;

Attendu que nous n'avons pas les ressources nécessaires pour supporter ce projet;

Attendu que ce service pourrait être source d'insatisfaction de la part de nos citoyens.

Attendu que nous n'avons reçu qu'une seule demande d'un citoyen et que cet équipement n'est pas nécessaire, ni obligatoire.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Abel Mandeville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic n'achète pas cet équipement et qu'elle n'utilise pas le système de caméra pour l'enregistrement des séances du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLICS

2023-01-014

10.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE) – DOSSIER : 00032108-1 87058(8) – 20220511-010

Dossier : 00032108-1 – 87058 (8) – 20220511-010

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Attendu que la Ville de Macamic a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Cyndi Boucher, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic approuve les dépenses d'un montant de 32 143 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée l'unanimité des conseillères et des conseillers.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

13. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun comité n'a eu lieu cependant, la mairesse, Lina Lafrenière, informe les conseillers sur l'avancement des dossiers en cours.

L'inauguration de notre local temporaire pour la garderie Bout D'Chou a été faite le 22 décembre et que cet événement s'est très bien déroulé et a été très apprécié.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Pour le prochain point, le conseiller Abel Mandeville se retire étant donné qu'il fait partie du conseil d'administration du Club Lions pourrait être source de conflit d'intérêts.

2023-01-015

14.1 DEMANDE COMMANDITE DU CLUB LIONS

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La demande de prêt de la salle du centre Joachim Tremblay pour le tournoi de pêche est acceptée sans frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

2023-01-016

14.2 DEMANDE DE COMMANDITES CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La demande de prêt de la salle du centre Joachim Tremblay pour l'organisation d'un bingo-tupperware est acceptée sans frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

2023-01-017

14.3 ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE

Soumissions reçues :

Avantage Chrysler	Dodge Ram 1500 Classic	60 594,18 \$
Nicol Auto	Chev. Silverado 1500	61 575,96 \$
Beaudry et Lapointe	Ford F-150	63 275,35 \$

Le prix indiqué inclut toutes les taxes applicables.

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retient la soumission de Nicol Auto au montant de 61 575,96 \$ taxes incluses pour l'achat d'un camion Chevrolet Silverado 1500

QUE : La directrice générale adjointe, Joëlle Rancourt et/ou Yvan Bellemarre soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents nécessaires à cette transaction.

QUE : Cette résolution abroge la résolution 2022-11-267

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

14.4 ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

Soumissions reçues :

Avantage Chrysler inc.	Jeep Compass	56 570,99 \$ taxes inc.
Nicol Auto inc.	Chevrolet Equinox	36 632,18 \$ taxes inc.

Il est proposé par la conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retient la soumission de Nicol Auto Inc. pour l'achat d'un véhicule utilitaire de marque Chevrolet Equinox LS, 4 portes TI avec 1LS, 2023 au montant de 36 632,18 \$ taxes incluses.

QUE : La directrice générale adjointe, Joëlle Rancourt et/ou Yvan Bellemarre soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents nécessaires à cette transaction.

QUE : Cette résolution abroge la résolution 2022-10-244

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

14.5 Déneigeur privé secteur Colombourg

La conseillère Laurie Soulard informe les membres du conseil que les déneigeurs privés traversent leur neige du côté du OMH et sur les 2 coins du chemin Langlois et qu'il se ramasse un gros tas qui nuit à la vision lorsque les gens sortent de leur entrée. La mairesse Lina Lafrenière l'informe que ce point sera discuté et sera soumis au surintendant pour que les correctifs soient apportés.

14.6 Réparation des terrains suite au déneigement de la saison hivernale

Le conseiller Abel Mandeville informe les membres du conseil que plusieurs terrains privés ont été brisés lors du passage de la niveleuse lors du déneigement. La mairesse l'informe que ce point a été discuté et sera soumis au surintendant pour que les correctifs soient apportés.

14.7 Vitesse de la part des conducteurs de la déneigeuse de la ville

Certains conseillers demandent que des avertissements soient faits au surintendant des travaux publics concernant la vitesse élevée des opérateurs de déneigeuse. La mairesse leur dit que ce point sera discuté au surintendant pour que les correctifs soient apportés.

15. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2023-01-019

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 heures 40.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Joëlle Rancourt
Adjointe à la directrice générale
et greffière-trésorière adjointe

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse